

9 FB ST DENIS

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 15 rue d'Enghien
75010 PARIS
851 055 475 RCS PARIS

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES DU 1^{ER} FEVRIER 2025**

L'An deux mille vingt-cinq,
Le premier février
A dix heures,

SONT PRESENTS :

Monsieur Eddy CORACK

Propriétaire de quarante-cinq parts sociales 45 parts

Monsieur Jean-Louis SZENTE,

Propriétaire de quarante-cinq parts sociales 45 parts

Société J2L,

Propriétaire de dix parts sociales 10 parts

Total des parts représentées..... 100 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social

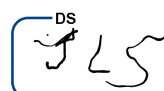
Représentant l'ensemble des associés (les « **Associés** ») de la Société et propriétaires de la totalité des 100 parts formant le capital social de la Société.

LES SOUSSIGNES ONT PRIS A L'UNANIMITE les décisions suivantes exprimées dans le présent acte sous seing privé signé par l'ensemble des Associés, en application des dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article premier chapitre II des statuts de la Société :

- Agrément d'un projet de cession de parts sociales et ce, au profit de la société INITIUM ASSET MANAGEMENT ;
- Modification corrélative de l'article deuxième « Capital social » des statuts de la Société, sous réserve de la réalisation définitive de la cession de parts sociales,
- Nomination d'un co-gérant et détermination de ses pouvoirs,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article quatrième « Siège » de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

ETANT RAPPELE QUE MONSIEUR JEAN-LOUIS SZENTE, en sa qualité de gérant, préside la séance et met à la disposition des Associés :

- le texte des décisions proposées,
- le projet de cession de parts sociales entre M. Eddy CORACK et la société INITIUM ASSET MANAGEMENT,
- un exemplaire des statuts de la Société,

DS


DS


- le projet de statuts modifiés de la Société.
- les comptes 2024 de la Société.

PREMIERE DECISION - Autorisation d'un projet de cession de parts sociales et ce, au profit de la société INITIUM ASSET MANAGEMENT et agrément d'un nouvel associé

Les Associés, après avoir été dûment informés du projet de Monsieur Eddy CORACK de céder 45 parts sociales, numérotées de 46 à 90, lui appartenant au sein de la Société, au profit de :

INITIUM ASSET MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75009) rue Chauchat n°10, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 524 354 701, représentée par son Président Monsieur Régis GOSSET,

autorisent la cession de parts sociales et agrément la société INITIUM ASSET MANAGEMENT en qualité de nouvelle associée.

DEUXIEME DECISION - Modification corrélative de l'article deuxième « Capital social » des statuts de la Société

Sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales précitée, les Associés décident de modifier l'article deuxième « Capital social » des statuts de la Société désormais libellé comme suit :

« ARTICLE DEUXIEME - CAPITAL SOCIAL

TOTAL DES APPORTS

La valeur totale des apports est de : **mille euros (1 000,00 eur)**.

CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de : **MILLE EUROS (1 000,00 EUR)**.

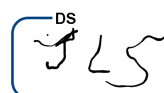
Il est divisé en 100 parts, de **DIX EUROS (10,00 EUR)** chacune, numérotées de **1 à 100** attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Monsieur Jean-Louis SZENTE : 45 parts numérotées de 1 à 45
- Société INITIUM ASSET MANAGEMENT : 45 parts numérotées de 46 à 90
- La SAS J2L : 10 parts numérotées de 91 à 100 »

TROISIEME DECISION – Nomination d'un co-gérant et détermination de ses pouvoirs

Les Associés décident de nommer en qualité de cogérant, Monsieur Régis GOSSET demeurant 18 avenue de la Belle Gabrielle - 94130 NOGENT SUR MARNE, pour une durée non limitée, à compter de ce jour.

Monsieur Régis GOSSET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DS


DS


Monsieur Régis GOSSET est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés et plus particulièrement par l'article deuxième « Pouvoirs – information des associés ».

Monsieur Régis GOSSET représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Régis GOSSET ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, étant toutefois précisé qu'il aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Régis GOSSET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME DECISION - Transfert du siège social et modification corrélative de l'article quatrième « Siège » de la Société

Les Associés décident de transférer le siège social de PARIS (75010) rue d'Enghien n°15 à NOGENT SUR MARNE (94130) avenue de la Belle Gabrielle n°18, à compter de ce jour et modifient corrélative l'article quatrième « Siège » de la Société, désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE QUATRIEME - SIEGE »

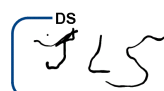
*Le siège social est fixé à : **NOGENT SUR MARNE (94130), 18 avenue de la Belle Gabrielle.***

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune ou du département sur simple décision de la gérance, laquelle est habilitée à modifier les présents statuts, et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

CINQUIEME DECISION - Pouvoirs en vue des formalités

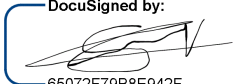
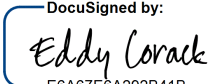
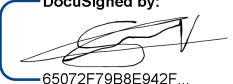
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités dont besoin sera.

*
* *

DS


DS


L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

DocuSigned by:  65072F79B8E942F... M. Jean-Louis SZENTE	DocuSigned by:  E6A67E6A292B41B... M. Eddy CORACK
DocuSigned by:  65072F79B8E942F... Société J2L M. Jean-Louis SZENTE	